

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
24 juin 2026

Séance du 1^{er} juillet 2026L'an deux mil vingt six
et le premier juillet

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL D., BRUNETON M.,

Absents : CHABIDON D., MARTEL C. ; VEROT V. ; OUDIN A.

N° 01072026002

**DESIGNATION D'UN
CORRESPONDANT INCENDIE
ET SECOURS**

Le Maire expose au Conseil municipal le courrier reçu des services de la préfecture de la Haute-Loire en date du 30 avril 2026 pour la désignation d'un conseiller municipal correspondant Incendie et Secours. Chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un « correspondant incendie et secours ».

En application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret n°2022-1091 du 29 juillet a créé les « conseillers incendie et secours ».

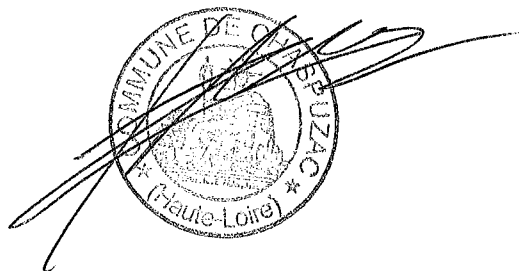
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Sébastien ROUSSEL comme correspondant Incendie et Secours.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 1^{er} juillet 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU



Vote

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 2 juillet 2026

et publication ou notification

Du 2 juillet 2026

AR Prefecture

043-214300626-20260701-01072026002-DE
Reçu le 02/07/2026